

## INTERPELLATION

**de la députée Doris Schmidhalter-Näfen concernant une expérience de chasse sereine  
dans la région du Simplon (10.11.2009) 5.036  
(en collaboration avec le DSSI)**

En 2009, la chasse fait parler d'elle. Après le rude hiver qui a entraîné la perte de nombreux animaux sauvages, les résultats ont été plus modestes que les années précédentes. Cela peut arriver et fait partie de la chasse. Aucun chasseur ne s'en offusque.

Chacun d'entre eux paie environ 900 francs pour les deux semaines de chasse haute. Il s'agit de leur hobby, de leur passion. Par contre, ils veulent pouvoir chasser sans être dérangés. Et, dans la région du Simplon, c'est impossible.

En effet, l'armée effectue des exercices de tir en employant de grands moyens juste en pleine période de chasse, et ce de jour comme de nuit. En entendant tout ce vacarme, il n'y a pas que les randonneurs qui prennent leurs jambes à leur cou. Le gibier aussi.

Il n'y a qu'en 2008 que l'armée ne se trouvait pas au Simplon au moment de la chasse. Je suis consciente du fait que c'est l'armée qui fixe les exercices de tir.

Mais il doit être possible que les chasseurs et l'armée puissent s'éviter. Il ne s'agit que de deux semaines par an.

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat est-il disposé à entreprendre des démarches auprès de l'armée pour défendre les intérêts des chasseurs dans la région du Simplon?

Sion, le 10 novembre 2009  
(09h15)

Doris Schmidhalter-Näfen, députée